



F A É C U M

RÈGLEMENTS DE LA 10^E ÉDITION DU CONCOURS L'ILLUSTRE RECHERCHE

Ce concours est organisé par la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) située au 3200, rue Jean-Brillant, local B-1265, à Montréal, Québec, H3T 1N8.

COMMENT PARTICIPER

Pour participer, la personne participante doit fournir :

- Son nom, prénom, adresse courriel et numéro de téléphone ;
- Un texte de 500 mots vulgarisant son projet de recherche, adressé au grand public ;
- Un autre résumé court d'un maximum de 100 mots de son projet de recherche.

DURÉE DU CONCOURS

Le concours se tiendra du 1^{er} novembre 2024 au 23 avril 2025. La période de mise en candidature se déroule du vendredi 1^{er} novembre 2024 au dimanche 1^{er} décembre 2024. La ronde finale aura lieu du 9 avril au 23 avril 2025.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au concours, la personne participante doit :

- Être membre de la FAÉCUM ;
- Avoir conçu le projet de recherche qui fait l'objet de la mise en candidature ;
- Avoir participé dans les limites du concours ;
- Être joignable (par téléphone, par courriel ou en personne) pour toute la durée du concours.

Sont exclues de ce concours les personnes employées permanentes, les membres du bureau exécutif et du conseil d'administration de la FAÉCUM.

RÈGLES DE PARTICIPATION

Pour participer et obtenir une chance de gagner, la personne participante doit avoir fourni un texte de 500 mots vulgarisant sa recherche ainsi qu'un résumé court d'un maximum de 100 mots, tous deux

adressés au grand public. Le résumé de 500 mots aura pour but de juger de la qualité du projet de recherche alors que le résumé de 100 mots aura pour but de montrer la possibilité de vulgariser le sujet sous forme de bande dessinée. La personne étudiante qui souhaite participer devra soumettre son dossier de candidature à services@faecum.qc.ca entre le 1^{er} novembre 2024 et le 1^{er} décembre 2024 à 23h59. Le dossier, en format PDF, doit inclure les coordonnées de la personne étudiante (numéro de téléphone, adresse courriel, nom et adresse).

Limites du concours :

Limite d'une participation par personne.

MÉCANIQUE DU CONCOURS

Au minimum cinq (5) personnes seront sélectionnées comme personnes finalistes par un jury à la toute fin de la période de mise en candidature.

Chaque finaliste remportera une bande dessinée illustrant le projet de recherche soumis.

Les chances de voir sa candidature sélectionnée pour gagner un prix dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pendant la durée du concours ainsi que de leur validité et leur qualité.

Les critères d'évaluation de la qualité seront :

- Les applications de la recherche (liens avec l'actualité, la société, la vie quotidienne, etc.) ;
- L'accessibilité et la clarté du texte ;
- La capacité de vulgarisation ;
- L'intérêt suscité pour la recherche ;
- La qualité de la langue.

À la suite de la production et de la livraison des bandes dessinées par les bédéistes, la ronde finale aura lieu. La FAÉCUM procédera au dévoilement des bandes dessinées sur sa page Facebook le 9 avril 2025. La personne avec le plus de réactions à travers les réseaux sociaux sera nommée grande gagnante.

PRIX

Chaque prix consiste en une planche de bande dessinée portant sur le sujet de la recherche des personnes finaliste. Pour cette 10^e édition du concours, les personnes finalistes seront invitées au Gala de clôture du Mois de la recherche étudiante (MRE) qui aura le 9 avril 2025. C'est lors de cette soirée que les bandes dessinées seront dévoilées et que la période de vote du grand public sera débutée, et ce, pour une période de deux semaines. Les récompenses ne sont ni échangeables, ni remboursables,

ni transférables. Au terme de la période de vote, la personne gagnante recevra 500 \$ en argent en plus de la planche de bande dessinée. Le prix sera remis dans la semaine vers le 23 avril 2025.

MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Une sélection des personnes finaliste aura lieu au courant de la période indiquée précédemment aux bureaux de la FAÉCUM (3200, rue Jean-Brillant, local B-1265, Montréal, QC, H3T 1N8). Les personnes finalistes doivent répondre à toutes les conditions du concours. Si tel n'est pas le cas, une autre personne finaliste sera sélectionnée parmi toutes les autres inscriptions valides.

La personne qui sera choisie en tant que grande gagnante sera avisée par courriel dans un délai d'un (1) jour ouvrable à partir du 23 avril 2025 par une personne employée de la FAÉCUM. Si la personne grande gagnante ne réclame pas son prix avant le 30 avril 2025, la FAÉCUM considérera qu'elle y renonce. Une autre personne finaliste sera alors déterminée, selon le même mode de fonctionnement.

SÉLECTION DES GAGNANTS ET GAGNANTES

À la suite de la sélection, les noms des personnes finalistes seront publiés sur la page Facebook de la FAÉCUM.

Les personnes qui ne sont personnes finalistes ne seront pas contactées.

RÉCLAMATION DES PRIX

Afin d'être déclarée finaliste, la personne sélectionnée devra :

- Répondre aux critères d'admissibilité (énumérés au point 3) ;
- Avoir répondu de la FAÉCUM dans les trois (7) jours suivant l'envoi du courriel annonçant les personnes finalistes et la personne grande gagnante, afin d'entreprendre les procédures de réclamation de prix ;
- Répondre correctement à une question mathématique.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus ou toute autre condition prévue au présent règlement de participation, la participation de la personne sélectionnée sera annulée et une nouvelle sélection sera effectuée pour ce prix conformément au présent règlement jusqu'à ce qu'une personne participante soit sélectionnée et déclarée finaliste.

Dans les jours suivant la confirmation de la personne gagnante, une personne employée de la FAÉCUM lui demandera de se présenter au bureau de la FAÉCUM.

CONDITIONS GÉNÉRALES

La personne participante affirme avoir participé au projet de recherche vulgarisé et reconnaît ne pas enfreindre des droits de propriété intellectuelle sur le contenu présenté par celui-ci ou celle-ci dans le cadre du concours.

Le refus du prix par la personne finaliste libère la FAÉCUM de toute responsabilité et obligation vis-à-vis de cette personne.

Toute fausse déclaration de la part d'une personne participante au concours entraîne automatiquement sa disqualification.

En participant, chaque personne admissible ainsi que les personnes finalistes affirment :

- Avoir lu et accepté le présent règlement et s'y conformer ;
- Accepter que son nom soit publié sur la page Facebook de la FAÉCUM ;
- Accepter la cueillette et l'utilisation par la FAÉCUM de renseignements personnels aux fins de ce concours ;
- Accepter de signer un formulaire de déclaration et d'exonération si demandé ;
- Permettre à la FAÉCUM d'utiliser son nom à des fins promotionnelles sans autre rémunération ;
- Permettre à la FAÉCUM la diffusion non exclusive du produit du concours basé sur leurs textes.

La FAÉCUM n'assume aucune responsabilité résultant des pertes, de retards, d'erreurs dans le numéro de téléphone ou l'adresse courriel, d'erreur d'impression, de mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, de bris de logiciel ou de matériel informatique, d'appels frauduleux ou de toute autre erreur.

La FAÉCUM n'encourra aucune responsabilité pour des coordonnées incomplètes ou incompréhensibles de la part des participants et des participantes au concours. La FAÉCUM se réserve le droit de rejeter toute participation incomplète ou comportant une erreur humaine ou mécanique et de procéder à la sélection d'une autre personne gagnante.

Les renseignements personnels tels que nom, prénom, ville, numéro de téléphone, adresse courriel et âge seront recueillis uniquement à des fins d'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans le consentement de la personne finaliste ainsi que de la personne qui l'accompagne. En fournissant ces renseignements, la personne finaliste ainsi que la personne qui l'accompagne consentent à leur utilisation aux fins indiquées.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être signalé à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être signalé à la Régie uniquement en vue d'une intervention pour tenter de le régler.

La participation au concours suppose l'acceptation du présent règlement ainsi que tout autre règlement lié au concours. La FAÉCUM se charge de son application et toutes ses décisions sont définitives et sans appel.